

Madame, Monsieur,

Je me permets de répondre globalement à plusieurs messages portant sur le même sujet, le déclenchement de l'article 68 de la Constitution.

M. Cinieri a pris fait et cause pour les gilets jaunes depuis le début du mouvement, il a interrogé le Premier Ministre hier à l'Assemblée Nationale lors de la séance des questions au gouvernement (<https://www.facebook.com/dino.cinieri/videos/1918001771650999/>). Il est donc en soutien de ce mouvement tout en laissant la paternité de ce dernier aux citoyens qui l'ont initié.

Par contre, nous sommes un peu sceptique sur l'utilisation de l'article 68 de la Constitution, car pour ce faire il faudrait que les députés et les sénateurs soient réunis au sein de la Haute Cour, qui est devenu, depuis la réforme constitutionnelle de 2007, un organe essentiellement politique et n'appartient plus à l'ordre judiciaire. Pour mobiliser la Haute cour, il faut un vote à la majorité des 2/3 des deux assemblées (Assemblée Nationale et Sénat). Pour le Sénat cela serait éventuellement possible, mais La République en Marche disposant d'une majorité écrasante à l'Assemblée Nationale nous ne parviendrons pas à rassembler 2/3 des députés sur ce vote.

De plus, sur le fond, pour envisager une destitution, il faudrait que les décisions prises par le Président soient manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat. C'est le seul argument juridique sur lequel peut statuer la haute cour, et très sincèrement nous ne pensons pas que l'on soit dans ce cas de figure aujourd'hui. Bien entendu, si le mouvement perdure et prend de l'ampleur, M. Cinieri pourrait être amené à réviser sa position sur ce point.

Globalement, il prône donc pour l'organisation d'un référendum sur la transition écologique et pour la mise en œuvre d'une grande consultation sur la fiscalité. Nous militons pour qu'un véritable choc fiscal soit envisagé pour rendre du pouvoir d'achat aux Français et ainsi relancer notre économie par la demande et la consommation.

Je reste à votre entière disposition.

Avec mes sincères salutations. Bien cordialement

--

xxxxx

Assistant parlementaire de Dino Cinieri